



Vous souhaitez REFUSER LINKY

Mais vous ne savez pas comment
faire ?

Rendez-vous au Centre socioculturel

Le 2 octobre 2020

A 20h00



Protocole sanitaire Covid 19 respecté



REFUSER LINKY

MODE D'EMPLOI

Vous pouvez refuser le Linky à titre individuel.

1) Ecrire à Enedis par courrier en LRAR (Lettre recommandée avec accusé de réception) :

Modèle : [Lettre de refus du Linky - version 2020](#)

(voir sur facebook Commune de Vitry-Sur-Orne)

2) Empêcher matériellement la pose du Linky :

Cas 1 : le compteur est dans votre logement (ou dans votre jardin bien fermé)

Si le compteur d'électricité est dans votre logement, c'est gagné : la Loi vous protège, rien ni personne ne peut vous obliger à laisser entrer les installateurs de Linky, y compris si vous êtes simplement locataire : même votre propriétaire ne peut vous y contraindre.

Idem si le compteur d'électricité est dans votre jardin, à condition qu'il ne soit pas accessible : si votre jardin est ouvert, ou si la clôture est aisément franchissable, ils ne se gêneront pas pour entrer, bien que ce soit totalement illégal (à vous ensuite de les attaquer en justice, or ils ont de puissants cabinets d'avocats capables de faire durer la procédure pendant plus de 10 ans !)

Restez fermes et ne vous laissez pas impressionner par les menaces des installateurs de Linky qui utilisent les pires méthodes : intimidations, menaces d'appeler la police, de couper l'électricité, de vous faire infliger des amendes, de faire payer la « relève à pied » : c'est du bluff, aucune mesure de rétorsion n'a été votée (de toute évidence de peur d'une révolte citoyenne).

Cas 2 : votre compteur d'électricité est accessible (s'il est dans les parties communes d'un immeuble ou s'il donne sur la rue) :

Protégez-le par tous les moyens



LRAR de refus envoyée à Enedis

C'est parfaitement légal et les installateurs n'ont pas le droit de briser vos protections. Voir le jugement édifiant du 20 juin 2017.